

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle.
1915/11/10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

chanter quelquefois les œuvres des jeunes compositeurs qui sont au feu. Quelle joie pour eux d'apprendre un jour dans le fond d'une tranchée qu'une de leurs œuvres a eu une si belle interprète!

M. Camille Erlanger

Compositeur de Musique

Une erreur typographique nous a fait omettre le nom de M. Camille Erlanger dans notre précédent numéro à propos des « *Matinées Nationales* » et de l'*Association Nationale des anciens élèves du Conservatoire*. M. Camille Erlanger apporta son précieux concours aux premières et fait partie du Comité de la seconde.

Nous avons reçu de l'éminent compositeur d'*Aphrodite* la lettre suivante :

« Je vous réitère toute ma sympathie pour l'œuvre de solidarité artistique et nationale que vous avez entreprise et c'est de tout cœur que je m'y associe.

— En ce qui concerne mes travaux, tout ce que je puis vous en dire, c'est que j'étais en plein labeur lorsque se déchaina sur nous le fléau qui, depuis quinze mois, ébranle le Monde. Dès lors, les représentations au profit des blessés, les concerts dans les hôpitaux militaires, les Commissions de sociétés, les Comités de bienfaisance, etc., furent mes seules occupations.

Quant à mes pensées, elles sont uniquement tournées vers ceux qui défendent notre chère France et travaillent à l'œuvre de la Paix Victorieuse qui assurera la prospérité de notre art ».

M. Jean Huré

Compositeur de musique

Angers.

« Comme tout le monde, j'ai fait de mon mieux — gardes civiques (oh! ces nuits glaciales)..... Nombreux récitals d'orgue, consacrés aux maîtres français anciens et modernes, chœurs et orchestres à conduire..., etc.; enfin, j'ai succombé pitoyablement à la maladie dont je souffrais depuis vingt ans.

L'idée de votre Revue m'enchanté. Préparez la guerre contre l'invasion et le pillage intellectuels, scientifiques, esthétiques, des étrangers, amis ou ennemis, dont la France est victime, par sa faute, depuis tantôt un siècle. Admirable de patriotisme sous le feu ennemi, le Français est, à son logis, plus antifrançais que ses pires adversaires.

Bravo pour votre initiative et croyez-moi votre, etc...

*
*
*

Ce que M. Jean Huré ne nous dit pas c'est que, malgré son mauvais état de santé il rejoignit son corps à Angers et que là il se surmena à un tel point pour venir en aide à nos chers blessés, qu'aujourd'hui sa santé est bien précaire. Nous lui souhaitons un

prompt rétablissement et pour cela il lui faudrait prendre beaucoup de repos. Le fera-t-il? Nous en doutons car ce travailleur vient de faire paraître une brochure « *Défense et illustration de la Musique française* » que nous avons lue avec beaucoup d'intérêt et dont nous publierons des extraits dans notre prochain numéro.

M^{lle} Charlotte Lormont-Schneider

Cantatrice des Concerts Lamoureux

J'ai bien tardé à vous répondre afin de vous signaler les beaux gestes de solidarité de la famille artistique.

Les beaux gestes — ils sont nombreux — mais vraiment cela est si naturel qu'il n'y a pas à s'en faire gloire.

Celui que nous devons tous remercier au nom de nos camarades malheureux c'est le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, M. *Albert Dalimier*, qui depuis le commencement de la guerre a consacré tout son temps de liberté à *La Fraternelle des Artistes*. Il y a aussi *Rachel Boyer* et l'*Union des Arts* — il y a vous aussi qui faites tant de bien en silence — voilà les vrais actes de solidarité. — Les autres, mais ce n'est rien et on voudrait faire tant! Quel malheur de ne pas être riche.

M. Gustave Samazeuilh

Compositeur de musique

Critique musical du Journal *La République Française*

Les occupations auxquelles j'ai été affecté depuis le début de la guerre ne me laissent guère les loisirs et la liberté d'esprit nécessaires pour songer à la musique et surtout à un travail personnel dont je me sentirais d'ailleurs à l'heure actuelle tout à fait incapable. Mais si d'autres soins me retiennent, je n'en souhaite pas moins, de grand cœur, un favorable avenir à votre intéressante initiative... Même en ces temps tragiques, votre revue n'aura pas joué un rôle négligeable, si elle a su à la fois nous mettre en garde contre les regrettables excès d'une facile surenchère soi-disant patriotique à l'égard de chefs-d'œuvre de génies disparus capables de survivre aux plus violents conflits, — et inspirer surtout à nos théâtres et à nos concerts, le souci d'élargir leur répertoire et de mettre complètement en valeur la richesse, la force et la variété de notre école française contemporaine, qui a transporté de ce côté-ci du Rhin la vie même de la musique.

ŒUVRE DE GUERRE

L'aide affectueuse aux Musiciens

« *L'Aide affectueuse aux Musiciens* » n'est pas une société régulièrement constituée. Ce titre est destiné à conserver l'anonymat au très petit groupe d'artistes qui, en décembre